

La déforestation et après ?

L'évolution, les causes et les conséquences de la déforestation en zone humide sont analysées au travers de deux exemples, l'Indonésie et le Brésil.

A Bornéo, dans l'Ouest-Kalimantan, il s'agit d'un phénomène ancien, amorcé au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, cultures agricoles pérennes (hévéa, palmier à huile), reboisements forestiers et forêts naturelles sont l'enjeu de conflits d'intérêts pour l'appropriation des terres. La grande propriété foncière (sociétés privées) s'accroît au détriment des populations locales. Différents



Photo 1. Agroforêt à hévéa (*jungle rubber*) : le système traditionnel de culture de l'hévéa chez les Dayaks.
Hevea agroforest (jungle rubber): the traditional system for growing hevea among the Dayak.

scénarios d'évolution probable des espaces forestiers et agricoles sont proposés par les auteurs.

En Amazonie brésilienne, la déforestation est un phénomène plus récent. L'exemple de l'Etat du Rondônia montre qu'elle résulte de différentes causes combinées dans le temps et dans l'espace : colonisation par de petits agriculteurs migrants, ranching extensif et monoculture mécanisée. Les liens réels existant entre la déforestation et la démographie sont replacés dans le contexte évolutif des stratégies de mise en valeur de l'espace.

**« Mon palmier à huile contre ta forêt »
Déforestation et politiques de concessions agricoles dans l'Ouest-Kalimantan, en Indonésie**

Depuis les années 70, dans l'Ouest-Kalimantan, le gouvernement développe des concessions pour les plantations de palmier à huile et d'*Acacia mangium* mais la redistribution juridique des terres se fait au détriment des populations locales. Cependant, cette situation juridique alarmante est à nuancer selon le taux réel d'occupation des sols. Les auteurs proposent trois scénarios d'évolution sur dix ans et montrent qu'un développement harmonieux est possible.

**Cathy GEISSLER
Eric PENOT**

L'Indonésie a officiellement classé 74 % de son territoire en zone forestière pour des raisons de législation. En réalité, le potentiel forestier du pays est de 66 millions d'hectares en 1998 (DURAND, 1999), soit 35 % de la superficie totale du pays. Dans l'Ouest-Kalimantan (Bornéo), dans le district de Sanggau (zone étudiée), la forêt fut longtemps une ressource importante pour les populations paysannes dayaks (chasse, cueillette, bois, pharmacopée, etc.).

DE LA DÉFORESTATION À LA PLANTATION

La ressource forestière a considérablement chuté du fait de l'introduction de cultures pérennes, l'hévéa en 1911, puis le palmier à huile et les cultures forestières industrielles, essentiellement *Acacia mangium*, dans les années 90. Cette déforestation massive est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et politiques.

- Une surexploitation des forêts aboutissant à la « conversion » des zones exploitées en plantations.
- Une importante conversion des forêts exploitées (statut de forêt de production) en plantations dites « forestières » (*Acacia mangium*) ou « pérennes » (hévéa [PENOT, 1997] et palmier à huile), liée à une politique de redistribution des terres par le gouvernement. Le statut de « forêt de conversion » entraîne généralement la destruction totale de la forêt sur ces zones.
- Une forte augmentation de la pression démographique, par la croissance naturelle (supérieure à 2 % par an) et par des migrations spontanées ou organisées (transmigration) qui alimentent un front pionnier permanent.

L'introduction de ces nouvelles cultures, depuis 1985, a profondément modifié les paysages agraires, les modes de production et le statut de la terre. Les secteurs des petits planteurs et des plantations industrielles (*estates*) sont maintenant clairement en concurrence pour l'occupation et l'utilisation des terres. L'accès à la terre se trouve donc au centre d'un véritable enjeu, souvent conflictuel, entre les sociétés de plantation d'un côté et les populations locales de l'autre.

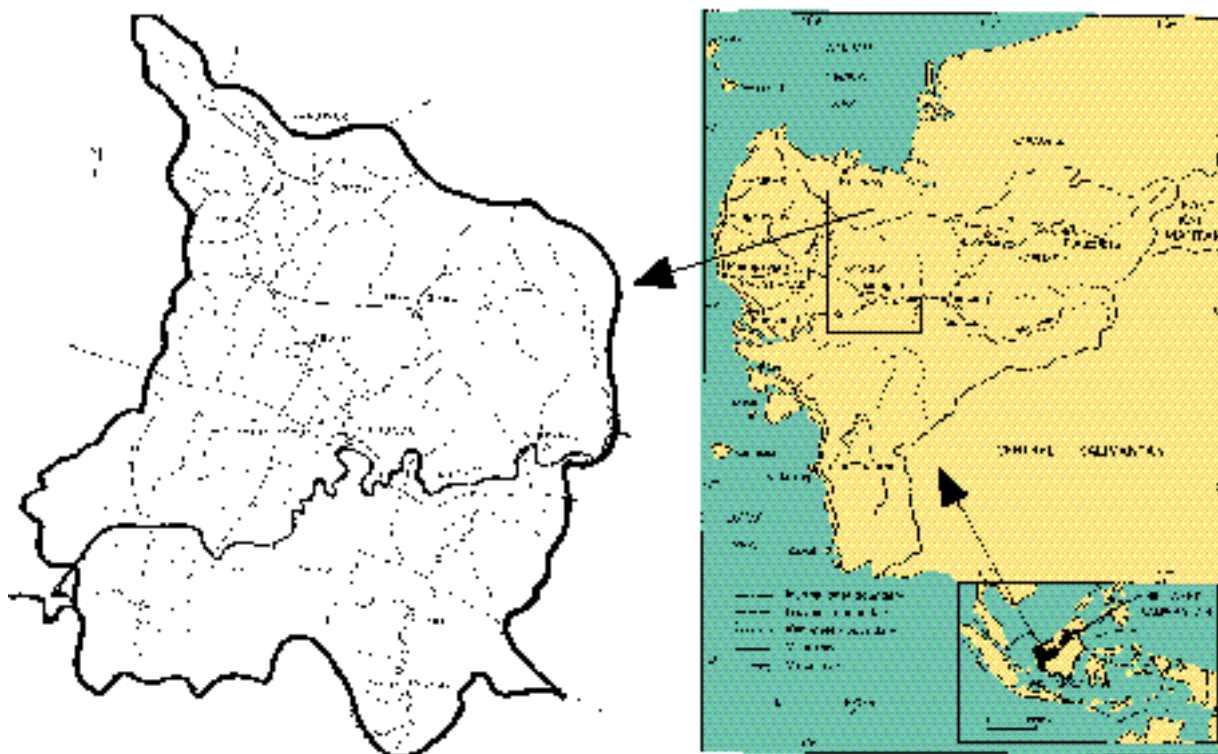
LE SITE DE L'ÉTUDE DANS L'OUEST-KALIMANTAN

L'Indonésie est un archipel de 13 700 îles sur plus de 1,9 million de km². Le pays est divisé en deux parties distinctes sur les plans ethnique, politique, démographique et agraire.

- L'île de Java, 120 millions d'habitants, 60 % de la population totale, 7 % de la superficie totale.
- Le reste du pays (40 % de la population), considéré comme les « îles extérieures », comporte six ensembles principaux : Sumatra, Kalimantan, Sulawesi, les Moluques, Irian Jaya et les îles à l'est de Java (*Nusa Tenggara*).

La province de l'Ouest-Kalimantan (carte 1), sur l'île de Bornéo, est représentative des zones à évolution foncière et agricole rapide que l'on peut trouver en Indonésie (avec Jambi et Riau à Sumatra, centre et Est-Sulawesi...). En revanche, son histoire agricole déjà ancienne la différencie du reste de l'île, et en particulier de la province de l'Est-Kalimantan, qui est encore couverte de nombreuses forêts en exploitation.

Le secteur sélectionné pour cette étude est le district de Sanggau, dans la province de l'Ouest-Kalimantan. Cette zone s'inscrit dans



Carte 1. Localisation du district de Sanggau dans la province de l'Ouest-Kalimantan, Bornéo, Indonésie.
Location of Sanggau district in West Kalimantan province, Borneo, Indonesia.

le cadre du projet SRAP* du CIRAD et de l'International Centre for Research in Agroforestry (ICRAF). Elle affiche le plus fort taux de déforestation et de terres dégradées de la province. Le district de Sanggau, situé au centre du bassin du fleuve Kapuas (carte 1), est représentatif des dynamiques récentes observées dans la province. Au début du siècle, la forêt recouvrait la quasi-totalité de cette région** comme l'attestent les nombreux récits pu-

bliés de voyageurs. Actuellement, il ne reste plus que quelques vestiges de cette forêt primaire (environ 7,5 % du district). Cette forêt est exploitée traditionnellement par les communautés dayaks locales. Ces populations font partie du groupe des *Bidayuh* ou *Land-Dayaks* (KING VICTOR, 1993). Les forêts secondaires sont généralement des zones de jachères âgées de 7 à 15 ans.

Les sociétés forestières ont obtenu depuis les années 60 des concessions dites « forestières » permettant une exploitation par la coupe sélective pour la production de bois d'œuvre. Un cahier des charges permet théoriquement une exploitation durable de la forêt (statut de forêt de production). Le non-respect des règles, qui entraîne une large surexploitation, rend ces sociétés forestières responsables en grande

partie de la déforestation initiale (GOUYON, 1999) et non pas l'agriculture sur brûlis, qui a été longtemps considérée comme le bouc émissaire idéal***.

En effet, les systèmes de gestion TPI****, en 1972, puis TPTI, en 1989, définis par la législation foncière, n'ont guère été appliqués par l'ensemble du système privé (COSALTER, 1992 ; DURAND, 1999). Le processus de déforestation a ensuite

* Ce programme de recherche SRAP (Smallholder Rubber Agroforestry Project), lancé en 1994 par le CIRAD-CP et l'ICRAF, a pour objectif de déterminer par une expérimentation en milieu paysan avec une approche participative les référentiels techniques hévéicoles de type agroforestier comme alternative à la monoculture et aux *jungle rubber*.

** Avec également des plaines naturelles à *Imperata cylindrica*.

*** En juin 1998, le nouveau ministre de l'environnement du premier gouvernement indonésien post-Suharto (le gouvernement Habibie) a officiellement reconnu la situation concernant la gestion des forêts comme comparable à celle du Far West américain du XIX^e siècle, sans lois.
**** TPI : Tebang Pilih Indonesia, et TPTI : Tebang Pilih Tanam Indonesia, sont des législations définissant les modalités de coupe et les durées des concessions.



Photo 2. Jeune plantation d'hévéa en monoculture chez les petits producteurs (projet Tree Crop Smallholder Development Project).
Young monocultural hevea plantation with small producers (Tree Crop Smallholder Development Project).

été amplifié par les sociétés de plantation (POTTER, 1998) et, en particulier, lors de l'année 1997, pendant laquelle la plupart des feux et des brûlis ont été associés aux opérations de plantation de ces sociétés (LAUMONIER, 1998).

L'agriculture paysanne locale a rapidement intégré l'hévéa lors de son introduction en Indonésie, à Bogor (Java), Nord-Sumatra, puis Ouest-Kalimantan, au début du siècle. A partir des années 70, de nombreux projets gouvernementaux ont été mis en place. Ces projets étaient fondés sur la replantation avec des clones d'hévéa plus productifs, selon un modèle de monoculture (SRDP, TCSDP*). Parallèlement, des centres de transmigration** ont été

* SRDP : Smallholder Rubber Development Project ; TCSDP: Tree Crop Smallholder Development Project.

** La politique de transmigration des populations excédentaires de l'île de Java vers les îles extérieures a débuté en 1905. Relancée en 1950, après l'indépendance, elle a culminé dans les années 80. Le ministère de la transmigration a été créé en 1984.

établis, afin de permettre aux populations javanaises de s'installer dans l'île de Kalimantan. Ces centres étaient fondés soit sur les cultures vivrières (ce fut un échec flagrant), soit sur les cultures pérennes (un succès relatif avec les NES*** hévéa, puis palmier à huile) (LEVANG, 1995). Les projets de transmigration réalisés par le gouvernement indonésien sont destinés à installer des populations de transmigrants javanais, dans le cadre d'une politique de décongestion de l'île de Java, vers les îles extérieures moins peuplées. La présence de ces populations javanaises transmigrées officielles n'a pratiquement jamais entraîné de conflits sociaux ni fonciers avec les populations locales dayaks.

A partir de 1985, le phénomène s'accélère. L'État souhaite favoriser le développement local par l'intermédiaire des sociétés de plantation ou des projets.

*** NES : Nucleus Estates Smallholder Scheme (PIR en indonésien).

PERTE JURIDIQUE DU CONTRÔLE DE L'ESPACE PAR LES DAYAKS

DROIT COUTUMIER ET OCCUPATION DES SOLS EN 1980

Jusqu'à l'introduction de l'hévéa-culture au début du siècle, la terre était abondante avec un statut d'indivision géré par la communauté, et sans valeur puisque sans marché (LEVANG, 1993). L'extension des plantations d'hévéa s'est accompagnée d'un passage progressif à une « propriété foncière selon le droit local » (MARY, 1993). Le droit foncier traditionnel en indivision affecte une tenure individuelle à toute parcelle qui fait l'objet d'une véritable « exploitation » agricole, et ce durant le temps réel de l'exploitation (GOUYON, 1990). La plantation d'arbres, et donc d'hévéas, apparaît comme un moyen direct d'acquiescer du foncier, dont le régime de droit d'usufruit s'apparente de fait, à long terme, à un régime de propriété de type privé (droit romain).

Les plantations paysannes hévéicoles couvrent 463 000 ha dans la province, dont 97,2 % en agroforêt à hévéa (*jungle rubber*) (DGE, 1998a). Les petits planteurs ont donc contribué, eux aussi, à la déforestation mais celle-ci a été progressive, étalée sur un siècle et surtout relativement limitée. Cependant, les *jungle rubber* sont des agroforêts complexes, dont la biodiversité en fin de cycle est comparable à celle des forêts secondaires (DE FORESTA, 1997). On peut même estimer que l'essentiel de la biodiversité forestière restant dans les zones de plaine est maintenant contenue dans les *jungle rubber* (DE FORESTA, 1992).

Officiellement, 74 % de la surface de l'Indonésie est reconnue comme

« forestière », donc comme étant directement sous le contrôle de l'État. La loi agraire de 1960 reconnaît le droit coutumier de ces îles extérieures sous une condition : « en matière agraire, le droit coutumier prévaut tant qu'il n'est pas contraire aux intérêts de la nation et de l'État » (LEVANG, 1995). Ainsi, l'État reconnaît l'*adat* (droit coutumier) sur ces terrains, tant qu'il n'a pas défini ou décidé de l'usage des terres. Cette situation permet au gouvernement de récupérer des terres selon son « droit régalién » (au sens où il peut en disposer en vertu d'un droit qui n'est pourtant pas strictement légal) et de les redistribuer selon la politique qu'il choisit. Pratiquement, il n'y a pas d'opposition possible et l'État se comporte donc en « propriétaire » de fait, mais pas de droit.

Cette allocation des terres peut ainsi créer des situations de conflits avec les communautés locales, quand des terres, apparemment sans propriétaires (surtout sur les cartes) mais en fait appartenant à une communauté villageoise, sont données à des projets (de transmigration par exemple) ou à des plantations privées (concessions). Les populations locales ne sont généralement pas informées du changement de statut des terres. On observe alors deux mondes avec deux logiques différentes, qui ne se comprennent pas car leur perception de l'espace n'est pas la même* : l'une est ancestrale, fondée sur l'*adat*, c'est-à-dire la tradition, et l'autre répond à une logique « juridique » et officielle.

* En 1980, les communautés locales étaient quasiment les seuls acteurs présents et contrôlaient la majeure partie du district de Sanggau encore recouverte essentiellement de forêt secondaire ou exploitée (primaire dégradée), de plantations paysannes (essentiellement *jungle rubber* ou agroforêt à hévéa) et de savanes à *Imperata*.



Photo 3. Paysage en zone de transmigration : riziculture irriguée mise en œuvre par des paysans d'origine javanaise.
Landscape in a transmigration zone: irrigated rice cultivation introduced by farmers of Javanese origin.

DE 1985 À 1999, UNE OCCUPATION TRÈS RAPIDE DES SOLS

Compte tenu du potentiel forestier encore important, le gouvernement prévoyait déjà, en 1985, dans le cadre de l'étude REPPROT** lancée par le ministère de la transmigration, une large extension des zones de plantations forestières et industrielles et une politique de concessions importante. Pour cela, l'État prévoyait de donner un statut de « forêt de conversion » à ces terrains. Après une exploitation forestière classique, si ces forêts, étaient restées sous le statut de « forêt de production », elles auraient été maintenues en l'état pendant 30 ans pour la régénération des arbres. En revanche, elles ont souvent été brûlées, accidentellement ou intentionnellement, en vue de demander leur rattachement en forêt de conversion, ce qui laisse la porte ouverte à leur

** REPPROT : Regional Physical Planning Programme for Transmigration.

mise en exploitation sous la forme de plantations.

De telles pratiques sont apparues à chaque sécheresse importante (1983, 1987, 1991, 1994 et surtout 1997***), avec une proportion de feux incontrôlés sur plusieurs centaines de milliers d'hectares. On constate, dès lors, une accélération très nette de la transformation du foncier existant, en particulier dans les années 90, sous la forme de plantations de palmiers à huile et d'*Acacia mangium*, qui mettent en péril, à terme, la disponibilité en terres des communautés locales.

Cette politique de redistribution des terres par le gouvernement à des sociétés de plantation est liée à l'introduction de ces nouvelles plantations. Cette politique a été une opportunité extrêmement intéressante

*** Plus de 5 millions d'hectares de terres, dont une faible partie en forêt naturelle, ont ainsi brûlé en 1997. Ces incendies ont été favorisés par le phénomène climatique *El Niño* (LAUMONIER, 1998).



Photo 4. Jeune plantation de palmier à huile (société privée).
Young oil palm plantation (private company).

te pour le secteur agricole dans le contexte indonésien (superficie des terres non limitante, faible coût de la main-d'œuvre) et mondial (prix rémunérateurs et marchés en pleine croissance). Pour les petits planteurs, l'hévéa reste une culture attrayante. En revanche, il n'y a pas eu d'extension des plantations industrielles existantes, qui sont extrêmement limitées pour le Kalimantan (moins de 13 000 ha). La taille des concessions agricoles varie entre 10 000 et 300 000 ha. La taille des surfaces plantées pour chaque concession est généralement comprise entre 3 000 et 20 000 ha.

On distingue fondamentalement deux types de concession foncière :

- Les concessions pour les plantations pérennes. Dans le district, toutes les sociétés ont choisi de planter du palmier à huile en monoculture.
- Les concessions pour les plantations forestières industrielles ont été concédées à des sociétés privées ou semi-publiques, en vue de planter des espèces à croissance rapide

destinées à la production de pâte à papier. Ces sociétés ont généralement choisi *Acacia mangium* comme principale espèce de reboisement. Ces concessions, appelées HTI (*Hutan Tanaman Industri* en indonésien), font l'objet d'une législation spéciale et peuvent être partiellement financées par le fonds de replantation gouvernemental*. Elles ont débuté en 1990.

Les deux types de concession contribuent à une nouvelle définition du paysage.

UNE DEMANDE EN HUILE DE PALME RÉCENTE ET FORTE

L'industrie du palmier à huile a joué, ces dernières années, un rôle important sur le marché international des huiles et des matières grasses.

* HTI : *Hutan Tanaman Industri*. Une partie de ces HTI ont d'ailleurs été mises en place afin d'avoir accès à ce mode de financement via le « fonds de replantation ». Cela a abouti à des abus ou à des plantations de très mauvaise qualité, dont l'objectif principal n'était apparemment pas la production.

L'offre et la demande en huile de palme, sur le marché international, ont respectivement augmenté de 9,2 et 8,7 % par an durant les cinq dernières années. En Indonésie, la production et la consommation annuelles augmentaient (du moins avant la crise de 1997-1998) de 13,6 et 10,3 % respectivement (Goi, 1995). Les plantations de palmier à huile ont donc connu ces dernières années un développement très important, comparable au boom enregistré en Malaisie, par exemple, dans les années 80. De plus, le gouvernement considère le palmier à huile comme un « moyen moderne » de développement, source de revenu et d'emploi, direct ou indirect, pour les provinces extérieures. Il est aussi devenu, en 1998, la première exportation non pétrolière en valeur, devant l'hévéa, et une précieuse source de devises.

En 15 ans, les surfaces plantées en palmier à huile et la production ont considérablement augmenté (figure 1). Les surfaces plantées sont passées de 500 000 à 2 634 000 ha entre 1984 et 1998 (DGE, 1998b). Près des 2/3 sont des plantations industrielles gouvernementales ou privées.

Le développement récent des projets privés de palmier à huile dans le district de Sanggau offre à certains paysans une nouvelle opportunité de diversifier leurs systèmes de culture. Ces paysans bénéficient, par ailleurs, de crédits fournis par les sociétés de plantation. Le palmier à huile devient un concurrent sérieux pour l'hévéa. Dans le même temps, l'hévéa subit un problème majeur de replantation, et des plantations extensives traditionnelles en *jungle rubber* évoluent vers des plantations clonales intensives.

Des analyses comparatives préliminaires montrent que le revenu par hectare en « hévéa clonal » ou en palmier à huile est relativement similaire dans les conditions de la province (PENOT, 1997). Cependant, la

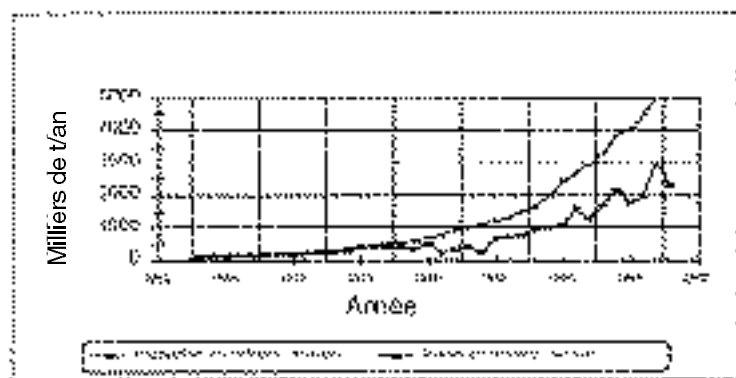


Figure 1. Evolution de la production et de l'exportation d'huile de palme en Indonésie, de 1960 à 1998. Source : DGE, 1998.

Development of the production and export of palm oil in Indonesia from 1960 to 1998. Source: DGE, 1998.

productivité du travail en palmier à huile est plus importante, sauf si l'on adopte pour l'hévéa clonal les systèmes de saignée à fréquence réduite avec stimulation. L'hévéa a donc toujours sa place dans l'économie rurale. Mais le crédit complet fourni par les sociétés de plantation et une période d'immaturité réduite à trois années pour le palmier à huile représentent des avantages significatifs pour les petits planteurs. Ceux-ci n'ont pas généralement le capital nécessaire pour replanter en hévéa clonal.

LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTATIONS FORESTIÈRES INDUSTRIELLES

C'est au début du programme quinquennal Repelita 1984-1989 que la politique forestière gouvernementale a commencé à intégrer la création à grande échelle de plantations industrielles d'arbres à croissance rapide. La base théorique de cette politique d'implantation était de transformer les zones de forêt dégradée en « zones productives », afin de répondre aux demandes croissantes du marché en matière de pâte à papier. A partir des années 90, les sociétés HTI ont donc obtenu des concessions importantes.

Une société HTI, PT Finnantara Intiga, est très représentative dans le district de Sanggau, puisqu'elle représente plus de 80 % des concessions HTI du district. Cette société, créée en 1996, regroupe des sociétés indonésiennes (PT Inhutani III, une société mixte, et PT Gudang Garam, une société privée productrice de cigarettes) et une société finlandaise (ENSO). L'objectif est de développer des plantations d'arbres à croissance rapide (essentiellement *Acacia mangium* et *Eucalyptus pellita*), destinées à la fabrication de pâte à papier. La législation sur les HTI impose également à cette société de consacrer 10 % de sa superficie à des plantations de type agroforestier (y compris en hévéa clonal) pour les populations locales. La concession accordée est de trois cent mille hectares, dont cent mille sont consacrés aux plantations forestières.

Pour 1 ha récupéré par la HTI, le paysan reçoit 0,25 ha planté. Sur 0,75 ha confié à l'entreprise forestière, 5 % sont plantés en *Eucalyptus pellita*, 95 % en *Acacia mangium*. Les paysans locaux sont engagés pour planter ces arbres (cent à deux cents plants/jour) pour un salaire journalier de 5 100 Rp en 1997, soit 2,1 US \$/jour (7 000 Rp en



Photo 5. Jeune plantation d'*Acacia mangium* avec du riz pluvial en intercalaire, dans une concession industrielle.

Young plantation of Acacia mangium with intercropped upland rice, in an industrial concession.

1999, soit 1 US \$/jour). Les HTI fournissent effectivement une opportunité de revenu pour les paysans pauvres des projets de transmigration. On peut aussi considérer ces populations comme une source de main-d'œuvre captive peu onéreuse pour les HTI.

Pour l'instant, aucune usine de pâte à papier n'a été construite, quoique celle de cette société ait été planifiée. Le contexte politique indonésien trouble et la crise économique depuis 1997 engendrent une situation de *statu quo* quant à l'investissement sur cette usine, dont le coût global est de 900 millions de dollars, soit un enjeu économique extrêmement important dans ce contexte politique troublé. L'absence d'usine, donc de marché potentiel, et la faible surface allouée à chaque planteur (0,25 ha) ne sont guère motivantes pour les populations locales.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE ÉVOLUTION

La situation de l'occupation des sols en 1998 est complexe de par la diversité agricole et la multitude des acteurs présents. Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent d'une analyse des cartes existantes, reconstruites au sein d'un système d'information géographique (SIG).

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Afin de développer les échanges et de rendre l'exploitation des planta-

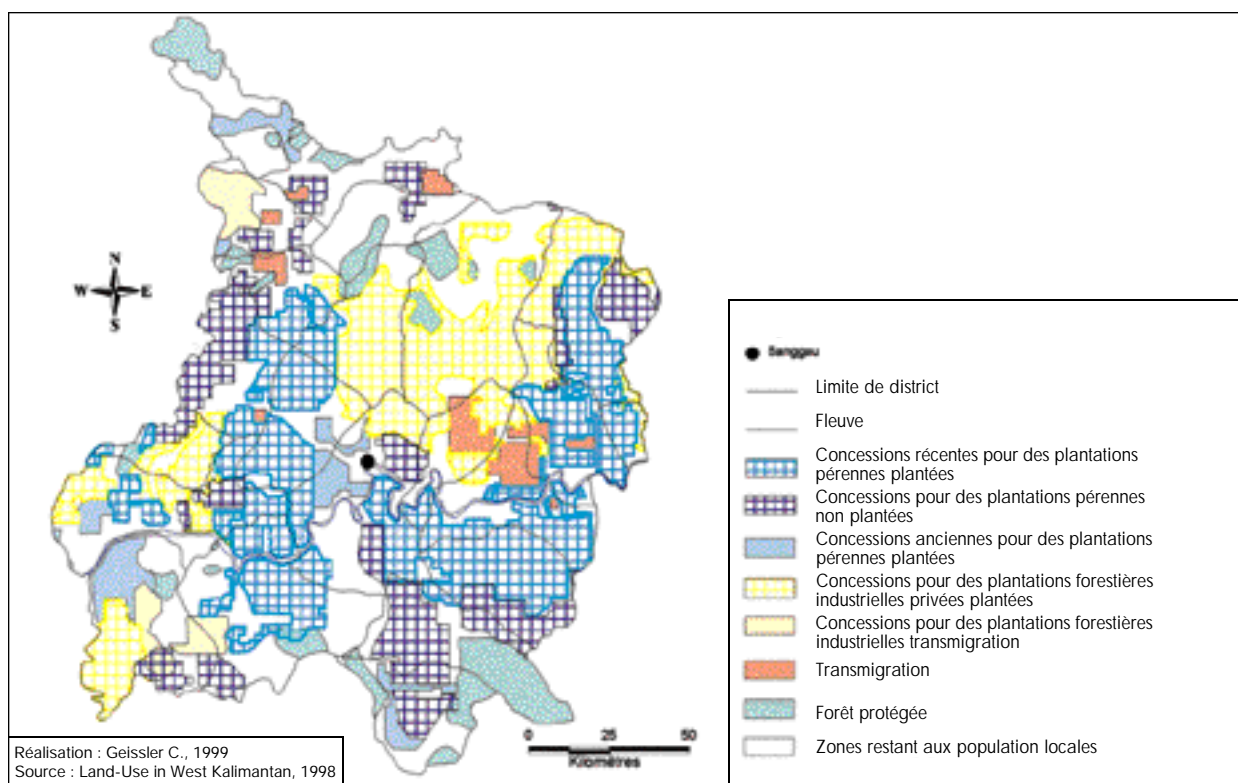
tions plus facile, le gouvernement indonésien a décidé d'améliorer les infrastructures, et notamment les routes de l'Ouest-Kalimantan (9 000km de routes, dont 33 % sont goudronnés). Un grand projet de Trans-Kalimantan est en cours : une route reliant la partie orientale à la partie centrale de Kalimantan.

UNE MULTIPLICATION DES ACTEURS

Différents acteurs – l'État, les sociétés privées et les communautés locales – agissent par leurs modes d'exploitation sur le paysage et sur l'utilisation des sols au travers de nombreux programmes de mise en valeur (carte 2).

L'État possède des plantations gouvernementales (PTP) autour desquelles sont greffées des plantations paysannes contrôlées par le PTP (système NES). Il agit aussi par une politique de distribution de concessions forestières, de concessions industrielles (HTI) et de concessions pour des plantations pérennes à des sociétés privées, ainsi que par une politique de développement des projets de transmigration.

Les paysans ont des systèmes de production fondés sur les agroforêts à hévéa (*jungle rubber*), les agroforêts à fruits et à bois (*tembawang* en indonésien), les cultures sur brûlis (riz pluvial) et le riz de bas-fonds, parfois même la riziculture irriguée



Carte 2. Répartition en zones du district de Sanggau, en 1998 : concessions pour des plantations pérennes et pour des plantations forestières industrielles, surfaces de transmigration, forêt protégée et zones qui restent disponibles juridiquement pour les populations locales.

Zonal distribution of Sanggau district in 1998: concessions for perennial plantations and for industrial forest plantations, transmigration areas, protected forest, and zones legally available for local people.

pour les transmigrants javanais quand le terrain le permet.

On peut globalement opposer deux logiques apparemment contradictoires mais qui pourraient être complémentaires. L'État et les sociétés de plantation, d'un côté, sont censés représenter la modernité, le productivisme et un mode de développement offrant des débouchés en terme d'offre de travail aux populations locales. De l'autre côté, les populations locales font évoluer leurs systèmes de culture et abandonnent progressivement l'agriculture itinérante. Elles s'adaptent aux conditions du marché et tentent de profiter des nouvelles opportunités de culture (hévéa d'abord, palmier à huile ensuite). Le fait que les paysans aient d'abord développé des agroforêts à hévéas a fait considérer ce secteur comme rétrograde et obsolète.

UNE SITUATION JURIDIQUE EN 1998 AU DÉTRIMENT DES DAYAKS

On distingue trois grands types d'utilisation des sols : la forêt, l'activité agricole paysanne et les concessions pour les plantations (carte 2). Les superficies, recalculées pour chaque couche recomposée, sont présentées dans le tableau I.

La surface totale du district de Sanggau est de 1 845 000 hectares.

Les zones de forêts de production représentent seulement 14 % du territoire (contre plus de 40 % avant 1980) et sont situées à la périphérie du district.

Les zones d'activité agricole paysanne sous *adat* ne représentent plus que 14 % du district, au lieu de 52 % avant la politique de concessions (y compris les zones de forêt qui restent traditionnellement sous

l'*adat* local des communautés les plus proches). Ces zones d'activité agricole sont situées sur les terres les plus peuplées et à proximité des axes de communication (routes et fleuves).

Les projets de transmigration couvrent seulement 2,8 % du district.

Cependant, depuis quinze ans, des conflits croissants entre les communautés locales dayaks et les migrants spontanés madurais peu intégrés ont abouti à des massacres, en février 1998 et avril 1999*. Ces migrants spontanés s'étaient installés sur les territoires contrôlés par les Dayaks, dans les zones plutôt fortement peuplées. Il ne faut donc pas confondre les problèmes de transmi-

* Plus de mille morts en 1998 et finalement le départ de la quasi-totalité de la population maduraise de la province en 1999.

TABLEAU I

SUPERFICIES ET PROPORTIONS DES DIFFÉRENTS TYPES D'OCCUPATION DES SOLS, EN 1995, APRÈS TRAITEMENT DANS UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Les zones	Surface (ha)	Part des zones (%)
Couche « forêt »		
Forêt de production réelle	268 455	14,6
Forêt protégée	137 118	7,4
Forêt de conversion	5 498	0,3
Couche d'activité agricole paysanne	261 500	14,2
Couche du projet de transmigration	51 829	2,8
Couche « concessions pour plantations »		
Concessions récentes pour plantations pérennes plantées	404 997	21,9
Concessions récentes pour plantations pérennes non plantées	236 841	12,8
Concessions anciennes pour plantations pérennes plantées	71 682	3,9
Concessions pour plantations forestières industrielles privées	361 578	19,6
Concessions pour plantations forestières industrielles transmigration	45 255	2,5
Total	1 844 756	100



Photo 6. Paysage de la région de Sanggau : agroforêt à hévéa et culture sur brûlis.
Landscape in the Sanggau region : hevea agroforest and slash-and-burn farming.

gration de population en général. Il convient de distinguer clairement les types de transmigration :

- spontanée (non contrôlée) ;
- officielle (par le biais des programmes de transmigration du ministère concerné).

Ces événements sont considérés comme des indicateurs sociaux de tension montrant que les Dayaks sont capables de réagir violemment à des agressions jugées culturellement ou économiquement inacceptables.

Les concessions pour les plantations pérennes et forestières industrielles couvrent maintenant 60 % du district de Sanggau. Ces concessions sont en grande partie établies sur les zones d'activité agricole paysanne traditionnelle, à proximité d'une source de main-d'œuvre abondante et des axes de communications.

La dynamique de l'occupation des sols, en particulier dans la période 1990-1999, se fait clairement au détriment des terres disponibles pour les communautés locales, tant pour l'agriculture que pour les zones

de forêt de production, puisque l'État reconnaît l'*adat* sur les terrains non concédés. La loi forestière de 1970 reconnaît les droits des populations locales sur l'accès aux ressources forestières (MOMBERG, 1993).

UNE DYNAMIQUE SOURCE DE CONFLITS POTENTIELS

Les sociétés de plantation doivent négocier avec les populations locales pour disposer effectivement de la terre. Certaines sociétés, comme les HTI, négocient financièrement, telle la société PT Finnantara qui propose 10 000 roupies/ha (4,2 US \$ en 1997). D'autres sociétés de plantation proposent aux agriculteurs d'échanger une parcelle de 7,5 ha de forêt secondaire ou de vieux *jungle rubber* contre une parcelle de 2 ha plantée en palmier à huile (cas de PT Sime Indo-Agro). Dans ce dernier cas, les paysans remboursent le crédit de plantation par une retenue à la source de l'ordre de 30 % sur le revenu brut. On retrouve un schéma de type NES où l'unité centrale n'est plus une PTP

(société gouvernementale) mais une plantation privée avec des impératifs économiques, qui ne correspondent pas forcément à ceux des petits producteurs. Ces propositions sont attractives pour les paysans qui ne disposent pas de capital d'investissement. Mais les modalités de crédit sont floues et le paysan finalement paie deux fois : par le remboursement d'un crédit de plantation, dont il ne maîtrise pas les conditions, et par la perte de terres (5,5 ha).

Juridiquement, 71 % du territoire ne sont plus sous le contrôle traditionnel des populations locales dayaks, sans que celles-ci aient conscience de cet état de fait juridique. Le suivi des six villages d'expérimentation du SRAP, depuis 1994, dans cette zone montre clairement de la part des communautés villageoises une perception d'envahissement de l'espace par ces sociétés de plantation mais pas pour autant une perte absolue en terme de droits d'utilisation. Cette situation constitue une source potentielle de conflits si la pression foncière exercée par la société est importante, ce qui est déjà le cas dans certains villages.

Etant donné la récupération des terres par les sociétés et la perte du foncier par les communautés, on peut se demander quel sera le foncier encore disponible pour les générations d'agriculteurs à venir. La pression est telle dans certains villages que l'expansion en surface des cultures ne sera plus possible et les enfants devront quitter le village, même si une logique d'intensification prend le relais des systèmes de culture extensifs actuels. Cette stratégie d'amélioration du revenu à court terme et de blocage du foncier entraîne un mécanisme potentiel d'exode rural à la seconde génération et, à terme, une possible déstabilisation, voire une certaine déstructuration des populations locales.

UNE SITUATION MOINS ALARMANTE SUR LE TERRAIN

Cependant, dans la pratique, sur le terrain, la situation est moins alarmante (carte 3) car certaines concessions (12 % du district sur les 60 % au total) sont accordées mais non encore plantées. D'autres concessions (45 % du district) ne sont que partiellement plantées : seuls 20 % en moyenne du terrain alloué ont été effectivement utilisés dans celles plantées en palmier à huile (10 % dans les concessions HTI).

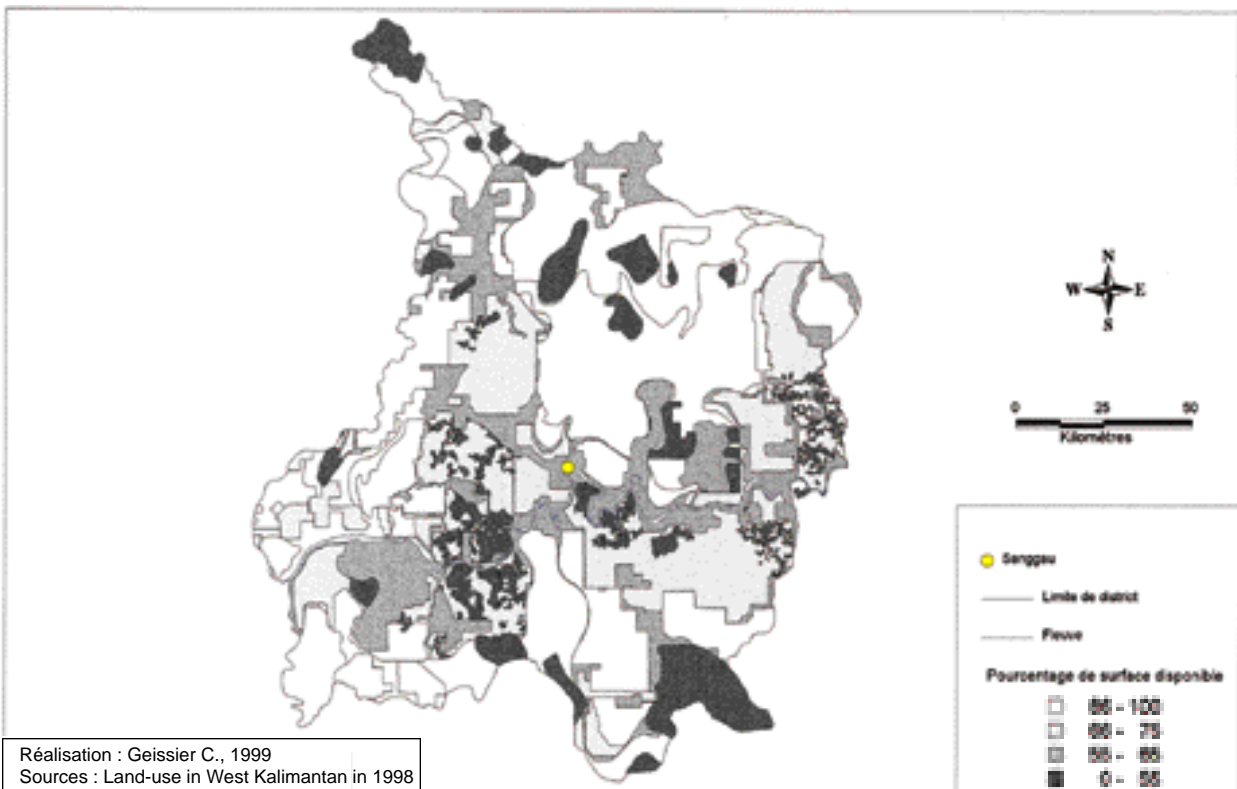
La disponibilité « réelle » de l'espace, et non plus seulement vue sous l'angle juridique, pour les popula-

tions locales a été recalculée (carte 3) en tenant compte de la part effectivement plantée dans les concessions : elle est de 54 % alors que, juridiquement, les communautés locales ne « possèdent » plus que 29 % (forêts « de production » comprises, déjà exploitées).

Il y a donc un nette différence entre une situation juridique très alarmante, en particulier sur un plan strictement politique si les populations venaient à réaliser cet état de fait, et la réalité de terrain : les populations sont toujours présentes avec leur « territoire villageois », au sens géographique du terme, leurs systèmes de culture et les sociétés négocient l'utilisation réelle des espaces concédés. Cependant, les sociétés

peuvent, à tout moment, exiger la disponibilité des terres et créer ainsi des conflits dans les zones les plus peuplées.

La récente évolution de la vie politique, le sentiment commun de la nécessité d'une politique de réforme (la *réformasi*) ou du moins de l'arrêt de la politique précédente peuvent modifier considérablement les perceptions des acteurs en place, et en particulier des communautés paysannes sous l'influence d'organisations non gouvernementales émergentes. Il faut, en effet, rappeler qu'il n'y a pas de véritable structuration des producteurs, ni chez les Dayaks, ni chez les Javanais en transmigration.



Carte 3. Localisation des zones hors des concessions ainsi que des surfaces « pratiquement » disponibles (calculées dans les concessions) pour les populations locales du district de Sanggau, en 1998.
Location of zones outside concessions as well as areas «practically» available (calculated in concessions) for local people in the Sanggau district in 1998.

LES RÉFORMES ENVISAGÉES ET LES SCÉNARIOS POSSIBLES

La crise économique indonésienne de 1997-1998 a limité, voire momentanément arrêté, cette dynamique de plantation. Elle n'a que partiellement repris, en 1999, avec un climat politique et économique plus favorable (stabilisation de la roupie et nouveau gouvernement en octobre 1999). Depuis mai 1998, on observe un début de révision de cette politique de plantation à outrance avec la diminution des concessions accordées, et en particulier la révision, voire la suppression, de certaines concessions non encore plantées. En effet, quelques réformes dans le secteur forestier ont été mises en place (SUNDERLIN, RESOSUDARMO, 1998).

- Les concessions forestières obtenues par collusion, corruption ou népotisme seront annulées et leur gestion sera transférée à une coopérative : de fait, les concessions sont pour l'instant gelées mais non transférées.
- La taille maximale des unités de gestion en concessions d'exploitation forestière sera de 39 000 ha, alors qu'à l'heure actuelle elle varie entre 22 000 et 560 000 ha.
- Aucune concession agricole ne sera attribuée dans la zone ayant le statut de forêt productive, afin d'éviter des dégradations irréversibles aux forêts indonésiennes.
- Le gouvernement tentera une meilleure valorisation de l'utilisation du fonds de replantation*.

* En effet, le « fonds de replantation » a servi au financement de nombreuses activités non forestières et pas toujours (peu ?) à la replantation effective des zones dégradées. Citons, entre autres, le financement des HTI pour la production de pâte à papier, le financement d'un ministère et le financement de l'industrie aéronautique indonésienne...

Il est donc probable que cette nouvelle politique donne un coup d'arrêt à la précédente ou du moins tente d'en freiner les abus. Une politique intermédiaire est envisageable, qui permette un développement plus adapté des plantations par un meilleur contrôle de l'attribution des concessions, et qui tienne mieux compte des populations locales.

Dans cette optique, trois scénarios d'évolution de l'occupation des sols pour l'horizon 2010 sont envisagés.

- Le premier scénario est fondé sur le gel de la politique de plantation impliquant la révocation de certaines concessions et le gel des plantations engagées au moment de la crise de 1997. La disponibilité réelle des terres pour les communautés locales serait alors de l'ordre de 54 %. Ce scénario de stagnation des plantations est cependant peu probable car les sociétés vont investir à nouveau, dès lors qu'il existe toujours un marché attractif et un intérêt économique évident, au moins pour le palmier à huile.
- Le deuxième scénario implique une politique de continuation de la tendance observée avant 1998, avec un très fort développement des plantations. C'est un scénario sans la crise de 1997-1999. Il se traduit alors par un doublement des surfaces plantées en *Acacia mangium* et en palmier à huile par rapport aux surfaces déjà plantées en 1995. Dans la pratique, la disponibilité réelle des terres pour les populations locales chuterait à 37 % environ (au lieu de 54 %). Une telle situation entraînerait très certainement des conflits fonciers importants dans la majorité des zones les plus peuplées. Une telle situation serait rapidement apparue si l'Indonésie n'avait pas connu la grave crise de 1997-1999 et la récession qui a suivi.
- Le troisième scénario est intermédiaire entre les deux précédents,

évoquant une politique de développement « moyen » des plantations. Les plantations continueraient à se développer mais à un rythme moins soutenu qu'avant la crise, du fait d'une politique plus raisonnable en terme d'allocations de concessions (moins de concessions nouvelles). La disponibilité des terres pour les populations locales serait alors de l'ordre de 50 %.

CONCLUSION

Le troisième scénario semble être le plus probable car un certain nombre de réformes ont été engagées à partir de mai 1998 montrant que le gouvernement Habibie (juin 1998-janvier 2000) reconnaissait la non-viabilité à moyen terme d'une politique de distribution de concessions tous azimuts. Dans un futur proche, ces décisions et réformes gouvernementales devraient permettre de limiter la pression sur les communautés locales en terme de foncier, voire une utilisation plus raisonnée de l'espace par les différents acteurs.

Au travers du développement des plantations pérennes et forestières industrielles, les communautés paysannes locales entrevoient des possibilités d'emploi, la mise en place ou la restauration de voies d'accès ou de routes, et donc un meilleur accès au marché, ainsi que, pour certains, la possibilité de développer des plantations hautement productives. Il est clair que les sociétés privées de plantation de palmier à huile, en particulier, reprennent en partie la politique de développement local, initialement réalisée par les projets sectoriels gouvernementaux qui se terminent fin 1999.

Cependant, ces communautés n'ont pas d'information sur la menace réelle qui pèse sur leur espace sur le plan juridique. La carte que nous avons pu obtenir pour réaliser cette étude est publiée mais les commu-

nautés n'en n'ont pas eu connaissance.

Il existe une voie pour un développement harmonieux qui tient compte des droits et des nécessités des communautés paysannes et, également, d'un environnement économique favorable au développement d'une industrie de plantation ainsi qu'aux intérêts des petits planteurs dans cette province. Il reste, cependant, à trouver des indicateurs qui permettent de moduler une politique de développement adaptée et raisonnée, dont l'objectif serait d'éviter de créer, à moyen terme, des situations conflictuelles en matière de gestion et d'occupation des sols.

Les huit points développés par DURAND (1999) nous paraissent plus que jamais d'actualité. Ils sont en fait plus ou moins déjà intégrés dans la politique forestière mais cette politique n'a jamais été réellement appliquée. L'application des points suivants serait donc un préalable nécessaire à toute évolution ultérieure en matière de gestion de l'espace.

- La reconnaissance officielle de la déforestation par l'exploitation forestière mal gérée (et l'application de la législation en cours).
- La réalisation d'un inventaire sérieux du couvert forestier.
- La réactivation des droits traditionnels des populations locales, non seulement sur les zones de forêts, mais aussi sur les autres.
- La valorisation de la recherche en foresterie communautaire et le développement des pratiques agroforestières.
- La mise au point de systèmes viables de gestion de la forêt.
- La réduction des superficies concédées.
- La réservation des taxes aux activités liées à la forêt.
- La planification réaliste et précise de l'usage des forêts.

Nous y ajoutons la gestion raisonnée de la transformation des forêts de production en forêts de conversion, qui ouvrent la porte aux sociétés de plantations.

Le problème principal de l'usage rationnel et équitable des zones forestières (couvertes de forêt ou non) en Indonésie ne vient pas du manque de législation, mais plutôt de la non-application de cette dernière et de l'absence de moyens ou de volonté de l'État pour contrôler les activités des sociétés forestières et de plantation. L'État, par une politique de développement tous azimuts de sociétés de plantation, a largement, contribué à cette déforestation et à une redistribution des terres au détriment des populations locales.

L'État devrait jouer un rôle régulateur entre les nécessités du développement d'une économie de plantation source de devises par le secteur privé, les divers projets de développement agricole et les aspirations des populations locales. La réduction des superficies concédées est déjà en cours. On y ajoutera la réduction des conversions des zones de forêt en zones de plantation, en favorisant l'optimisation des concessions déjà accordées avant d'en accorder de nouvelles.

Nous soutenons, bien sûr, l'intérêt des populations locales pour les systèmes agroforestiers, en particulier ceux qui peuvent produire un revenu important et qui maintiennent un environnement forestier et une certaine biodiversité (comme c'est le cas des systèmes hévéicoles améliorés RAS* mis au point par le SRAP) (PENOT, 1998). Nous reconnaissons aussi l'intérêt des monocultures (hévéa ou palmier à huile) comme

autres opportunités pour le développement local.

Il est primordial que les populations locales puissent gérer leur propre territoire selon l'*adat*, qui peut d'ailleurs sensiblement varier d'une région à l'autre. Il convient alors de réhabiliter l'idée que ces populations locales (dayaks) ou transmigrées (javanaises) puissent être à l'origine de leur propre développement, sans que celui-ci soit subordonné à celui des plantations et des sociétés privées.

En terme foncier, la logique de développement des sociétés privées de plantation va à l'encontre de celles des populations locales. Le rôle de l'État serait donc d'être un « répartiteur », créant un équilibre entre les acteurs du développement et garant de l'application des droits et des devoirs de chacun.

* RAS : Rubber Agroforestry Systems. Ce sont des systèmes de culture agroforestiers fondés sur l'usage des clones d'hévéa permettant une productivité triple de celle des *jungle rubber*.

► Cathy GEISSLER
Eric PENOT
CIRAD-TERA
Programme tropiques humides et insulaires
34398 MONTPELLIER Cedex 5
France

R É F É R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

- COSSALTER C., 1992.
Les ressources forestières en Indonésie et les conditions économiques sociales et politiques de leur exploitation. ICEECF : 29 p.
- DE FORESTA H., 1992.
Complex agroforestry systems and conservation of biological diversity: for a larger use of traditional agroforestry trees as timber in Indonesia, a link between environmental conservation and economic development. Proceeding of an international conference on the conservation of tropical biodiversity. *Malayan Nature Journal*: 447-473.
- DE FORESTA H., 1997.
Smallholder rubber plantations viewed through forest ecologist glasses. An example from South Sumatra. ICRAF-CIRAD-SRAP workshop on RAS (Rubber Agroforestry Systems), Septembre 1997, Bogor, Indonésie, sous presse.
- DGE, 1998a.
Statistik karet. Jakarta, Indonésie, Directorate General of Estates, 54 p.
- DGE, 1998b.
Kerangka Dasar Pengembangan Karet Alam di Indonesia (Basic figures about the development of natural rubber in Indonesia). Jakarta, Indonésie, Directorate General of Estates, 56 p.
- DURAND F., 1999.
La gestion des forêts en Indonésie : trois décennies d'expérimentation hasardeuses (1967-1998). *Bois et Forêts des Tropiques* 262 (4) : 45-57.
- GOI D. P. 1995.
Perkebunan Kalbar dalam angka. Pontianak. Jakarta, Indonésie, DGE, 64 p.
- GOUYON A., 1990.
Rubber smallholders in Indonesia: proposed contribution to a country report. ANRPC workshop on the cost of production of natural rubber in smallholdings. Thaïlande, ANRPC, 29 p.
- GOUYON A., 1999.
Fire in the rubber jungle. Fire prevention and sustainable tree crop development in South Sumatra. Rapport Idé-force. Forest Fire Prevention and Control Project, Department of Forestry and Plantations, Union européenne, 69 p.
- KING VICTOR T., 1993.
The peoples of Borneo. Blackwell publishers, Oxford, Royaume-Uni, 340 p.
- LAUMONIER Y. L. C., 1998.
Le suivi des feux de forêts de 1997 en Indonésie. *Bois et Forêts des Tropiques* 258 (4) : 5-18.
- LEVANG P., 1993.
Jachère arborée et culture sur brûlis dans les îles extérieures de l'archipel indonésien. La jachère en Afrique de l'Ouest, Montpellier, France, ORSTOM, 14 p.
- LEVANG P., 1995.
Tanah sabrang (la terre d'en face). La transmigration en Indonésie : permanence d'une politique agraire contrainte. ENSA Montpellier, France, 461 p.
- MOMBERG F., 1993.
Indigenous knowledge systems: resource management of land-Dayaks in West Kalimantan. Berlin, Allemagne, GTZ, 125 p.
- PENOT E., 1997.
From shifting agriculture to sustainable jungle rubber in Indonesia: a history of innovations integration for smallholders in peninsulars of Sumatra and Kalimantan since the turn of the century. *In* : Indigenous strategies for intensification of shifting cultivation in Southeast Asia, January 1997. Bogor, Indonésie, ICRAF, 33 p.
- PENOT E., 1998.
L'amélioration des agroforêts à hévéa en Indonésie. *Plantations, Recherche, Développement* 5 (2): 12 p.
- POTTER L. L. J., 1998.
Tree planting in Indonesia: trends, impacts and directions. Bogor, Indonésie, CIFOR, 75 p.
- SUNDERLIN W., RESOSUDARMO I., 1998.
Rates and causes of deforestation in Indonesia: towards a resolution of ambiguities. Bogor, Indonésie, CIFOR, 85 p.

R É S U M É**« MON PALMIER À HUILE CONTRE TA FORÊT »****Déforestation et politiques de concessions agricoles dans l'Ouest-Kalimantan, en Indonésie**

L'occupation des sols dans la province de l'Ouest-Kalimantan (Bornéo), en particulier dans le district de Sanggau, a subi de considérables modifications qui se sont nettement accélérées pendant la dernière décennie. Au début du xx^e siècle, l'introduction de l'hévéa en agroforêts a d'abord permis de fixer une agriculture dayak, initialement fondée sur la collecte en forêt et l'agriculture sur brûlis. A partir des années 80, différents acteurs – Etat, sociétés privées, communautés locales dayaks et populations transmigrées javanaises – développent des stratégies foncières qui induisent une redéfinition de l'utilisation des sols. La politique gouvernementale de développement des concessions pour les plantations de palmier à huile et d'*Acacia mangium* aboutit à une redistribution juridique des terres au détriment des populations locales. Cette situation pourrait être une source de conflit dans un futur proche entre les concessions et les communautés locales, qui ne contrôlaient plus juridiquement que 29 % du district en 1998 (contre 52 % en 1985). Les forêts protégées représentent 7 % et les projets de transmigration 3 % des superficies totales. Cependant, la situation sur le terrain est moins alarmante car ces concessions ne sont que partiellement plantées (20 % pour les concessions avec palmier à huile et 10 % pour celles avec *Acacia mangium*). Après vérification, il reste 54 % des superficies utilisables par les communautés locales. Cette situation juridique alarmante doit, donc, être nuancée en fonction du taux réel d'occupation des sols. Trois scénarios d'évolution sur dix ans sont proposés afin d'estimer l'impact de ces changements sur l'allocation des terres.

Mots-clés : stratégie foncière, conflit foncier, plantation, déforestation, Indonésie, Ouest-Kalimantan.

A B S T R A C T**“MY OIL PALM VERSUS YOUR FOREST”****Deforestation and farm concession policies in West Kalimantan, Indonesia**

Land use in West Kalimantan province, in the Sanggau district in particular, has undergone considerable changes at an ever faster rate over the past decade. The introduction of hevea (rubber) in the form of agroforests at the beginning of the 20th century first of all helped to establish a Dayak agriculture initially based on gathering in forests and slash-and-burn farming. From the 1980s on, various parties – the State, private companies, local Dayak communities and transmigrant Javanese peoples – have been developing land strategies which call for a redefinition of land use. The government concession development policy for oil palm and *Acacia mangium* plantations is culminating in a legal redistribution of lands, to the detriment of local people. This situation could well be a potential source of conflict in the near future between concessions and local communities which, in 1988, legally controlled no more than 29% of the district (as opposed to 52% in 1985). Protected forests represent 7% and transmigration projects 3% of total areas. But the situation in the field is less alarming because these concessions are only partly planted (20% for concessions with oil palm and 10% for concessions with *Acacia mangium*). On closer inspection, there are still 54% of areas that can be used by local communities. This alarming legal situation must therefore be qualified on the basis of the real rate of land use. Three development scenarios over ten years are being put forward so as to assess the impact of these changes on land allocation.

Keywords: land strategy, land dispute, plantation, deforestation, Indonesia, West Kalimantan.

R E S U M E N**“MI PALMA ACEITERA CONTRA TU BOSQUE”****Deforestación y políticas de concesiones agrícolas en el Kalimantan occidental, Indonesia**

La ocupación del suelo en la provincia del Kalimantan occidental (Borneo), particularmente en el distrito de Sanggau, ha sufrido considerables modificaciones que se han acelerado durante los últimos diez años. La introducción de heveas en sistemas agroforestales, a principios de siglo, permitió primeramente fijar una agricultura dayak inicialmente basada en la recolección en los bosques y la agricultura de quema. A partir de los años 80, las diferentes partes – Estado, sociedades privadas, comunidades locales dayak y poblaciones inmigrantes javanasas – desarrollaron estrategias territoriales que han provocado una redefinición de la utilización de los suelos. La política gubernamental de desarrollo de concesiones para las plantaciones de palma aceitera y de *Acacia mangium* conduce a una redistribución jurídica de las tierras que perjudica a la población local. Esta situación puede ser una fuente potencial de conflicto en un futuro próximo entre las concesiones y las comunidades locales que sólo controlan jurídicamente el 29% del distrito en 1998 (frente al 52% en 1985). Los bosques protegidos constituyen el 7% y los proyectos de trasplante migratorio el 3% de las superficies totales. No obstante, la situación sobre el terreno es menos alarmante porque dichas concesiones se plantan sólo parcialmente (20% en las concesiones de palma aceitera y 10% en las de *Acacia mangium*). Se comprobó que queda un 54% de las superficies utilizables por las comunidades locales. Esta situación jurídica alarmante debe, por consiguiente, relativizarse en función del índice real de ocupación de los suelos. Se proponen tres escenarios de evolución durante 10 años para estimar el impacto de estos cambios en la asignación de tierras.

Palabras clave: estrategia territorial, conflicto territorial, plantación, deforestación, Indonesia, Kalimantan occidental.

SYNOPSIS

“MY OIL PALM VERSUS YOUR FOREST”

Deforestation and farm concession policies in West Kalimantan, Indonesia

CATHY GEISSLER, ERIC PENOT

Indonesia still has great tropical forest potential with 75% of the territory officially gazetted in forested zones (66 million ha in reality). Since the beginning of the 20th century, in West Kalimantan province, land use has undergone considerable changes which have speeded up over the past decade.

THE CAUSES OF DEFORESTATION

The major causes of deforestation are:

- the introduction of hevea and its cultivation as agroforests at the beginning of the 20th century (463 000 ha in the province, 97.2% of which as jungle rubber) in 1999 ;
- over-logging ;
- significant conversion of forests back to forest plantations (*Acacia mangium*) and perennial plantations (hevea and oil palm) associated with a government land redistribution policy, in the form of concessions ;
- marked increase in natural population pressure (more than 2% per annum), bolstered by spontaneous and organized migrations (transmigration) feeding an on-going pioneer front.

Small planters and industrial plantations (estates) are now clearly competing for land occupancy and use. This re-allocation of land may thus create conflictual situations with local communities. Thirty-year concessions allocated to plantation companies are actually tantamount to a certain form of land “privatization”, to the detriment of local people initially having user rights associated with *adat* (traditional custom).

The oil palm is becoming a serious rival to the hevea which, at the same time, is having to tackle a major problem involving replanting and the development of traditional plantations of jungle rubber towards high productivity clonal plantations.

THE CONSEQUENCES

Different parties—the State, private companies and local communities—have an effect through their logging methods on landscape and land use as the result of a large number of development programmes. The state owns government plantations (PTP) around which peasant plantations are tacked on (NES systems) controlled by the PTP. It also conducts a forest concession distribution policy, an HTI industrial concession policy and a concessions policy for perennial plantations for private companies, as well as a development policy for transmigration projects which may be based on yearly crops, perennial crops (hevea, oil palm, coconuts), and the cultivation of *Acacia mangium* (HTI/trans).

At the present time, just a few traces of primary forest are all that is left (some 7.5% of the district), concentrated in national parks and protected forest zones. Production forest zones account for just 14% of the territory (as compared with more than 40% prior to 1980), and are located on the outskirts of the district. Farming zones are located on the most heavily populated land and close to communication routes (rivers and roads). Local communities legally control just 29% of the district. The concession zones for perennial plantations and forest concessions now cover 60% of the Sanggau district.

In practical terms, in 1998, the situation is less alarming because these concessions are only partly planted (20% for concessions with oil palm and 10% for those with *Acacia mangium*). According to a new calculation, 54% of the district is still “practically” usable by local communities. The fact of this alarming legal situation—a source of potential conflict—must

thus be qualified on the basis of the real land use rate.

To assess the impact of these policies, we have analysed three possible 10-year development scenarios.

Perception of the intrusion of plantation companies in the ancestral world of producers is thus quite different from perceptions of companies, who are effectively exercising their legal entitlement to the land. Since May 1998, this excessive plantation policy has begun to be reviewed by reducing concessions being granted—and in particular by the review, not to say elimination, of concessions that have not yet been planted.

CONCLUSION

Among the scenarios entertained, the most likely one—the continuation of plantations in current concessions at a rate that is less sustained than before the recession—proposes a possible way for harmonious development, taking into account, on the one hand, the rights and needs of peasant communities and, on the other, considering the economic environment favourable to the development of a plantation industry.

The following points appear to us to be more topical than ever: official recognition of deforestation by badly managed logging, drawing-up of a serious inventory of the forest cover, reactivation of the traditional rights of local people, development of community forestry research and development of agroforestry practices, preparation of viable forest management systems, reduction of areas given as concessions, reservation of taxes to activities associated with forests and precise and realistic forest use planning.